

VARENNE SAINT GERMAIN

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 21 septembre 2022 à 19h30

Présents : André COTTIN, Gilles BALLY, Laurence CLEMENT, Frédéric AVIDOS, Daniel- Georges PROVOST, Agnès GODARD, Laurence GUINET, Xavier BUISSON, Christian PACAUD, Loïc VIGNERON.

Absents : Julie ALLAGNON-MORLAT qui donne pouvoir à Gilles BALLY, Christine LIOI qui donne pouvoir à Loïc VIGNERON, Pierre QUELIN qui donne pouvoir à André COTTIN, Valérie BONNARD excusée.

Secrétaire de séance : Laurence CLEMENT.

Le maire André Cottin souhaite la bienvenue et accueille les présents pour cette assemblée.

Mme Laurence CLEMENT est désignée secrétaire de séance.

Le maire rappelle que la séance est enregistrée.

Le maire annonce que l'ordre du jour est modifié :

Paiement des frais scolaires : le maire explique que la facture reçue par la commune pour les frais de scolarité des élèves scolarisés à DIGOIN ne correspond pas à la délibération qui avait été prise en conseil municipal. La délibération était prise pour 2 enfants alors que la facture reçue mentionne 3 enfants. Des précisions ont été demandées à la Mairie de DIGOIN. La facture sera corrigée pour 2 enfants.

Le maire sollicite le vote des membres du conseil sur ce changement d'ordre du jour.

Le conseil adopte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

Le maire annonce l'ordre du jour de la réunion :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 29/06/2022

- Décision modificative n°1 sur le budget principal.

- Affaires diverses : comptes rendus de réunions, point sur les emplois (demande de temps partiel), point sur la rentrée scolaire, points sur les intempéries du 21 juin 2022, point sur les travaux, PLUi réunion du 12 octobre, réunion du 24 septembre organisée par la CCLGC, préparation du repas des aînés

➤ Approbation du procès-verbal (PV) de la réunion du 29/06/2022

Le maire sollicite le vote des membres du conseil municipal sur le PV de la séance du 29/06.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Le maire rappelle que le PV est signé par le secrétaire de séance et le maire. Il est ensuite déposé sur le site de la commune et Panneau Pocket dans les 7 jours.

Il est rappelé que la liste des délibérations est affichée dans les 8 jours suivant le conseil.

➤ Décision modificative n°1 sur le budget principal

Le maire explique qu'il est nécessaire de faire une décision modificative sur le budget principal : les crédits pour le remboursement des cautions de la salle polyvalente et du logement communal sont insuffisants. La salle a été louée plus que prévu lors de l'élaboration du budget.

De plus la caution versée lors de la location du logement communal est susceptible de devoir être remboursée par la commune d'ici la fin de l'année comme cela est prévu dans le bail de location (680€).

Il est précisé que lors d'une location de la salle polyvalente, les cautions sont encaissées et remboursées après le paiement de la location. Les cautions servent de garantie notamment en cas de dégradations.

Le maire explique que 2500 € sont prélevés au chapitre 21 compte 2188 pour être reversés au chapitre 16 compte 165.

Le maire sollicite le vote des membres du conseil municipal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

➤ Affaires diverses

- M. Xavier BUISSON fait le compte rendu de la réunion sur les champs captants. Il annonce les participants à la réunion : Agence de l'eau, représentant syndicats des eaux, SAUR, Chambre d'agriculture, DDT, exploitants agricoles.

Il explique que le périmètre des champs captants va être agrandi. Ce périmètre en vigueur date de 3 ans. Les nitrates augmentent toujours dans l'eau. Il s'interroge sur la rentabilité des efforts fournis au vu de la situation actuelle.

M. Daniel PROVOST demande quels sont les taux de nitrate

M. Xavier BUISSON explique que les taux de nitrate sont variables en fonction des puits. Il regrette que les explications avancées sur la présence des nitrates ne soient pas revues.

Il explique également que des problèmes d'approvisionnements en eau ont été abordés. L'Agence de l'eau ne veut pas investir dans le transport de l'eau alors que les canalisations sont vieillissantes.

- Le maire revient sur les intempéries du 21 juin. Une réunion s'est tenue en sous-préfecture. Il explique qu'un questionnaire commun aux communes sinistrées a été mis en place pour les habitants. 70 questionnaires ont été distribués sur la commune. A ce jour 30 réponses sont parvenues en mairie. Le maire explique que tous les sinistrés n'ont pas encore vu les experts, les entreprises sont débordées. Selon les réponses reçues il n'y a pas de logements inhabitables sur la commune.

Il explique que la commune a été impactée mais moins que d'autres.

Le maire précise également que la CCLGC a mis en place un service d'aide pour les personnes qui rencontreraient des difficultés dans la gestion de leurs dossiers de sinistres.

Le maire annonce que l'état de catastrophe naturelle n'a pas été reconnu pour notre commune. En SAONE ET LOIRE seules les communes de DIGOIN et CORTEVAIX sont reconnues. Ce sont les assurances qui prendront en charges les dépenses liées au sinistre.

Plusieurs conseillers municipaux s'interrogent sur le cas de certaines communes, notamment SAINT LEGER LES PARAY, et la non-reconnaissance de catastrophe naturelle.

M. Xavier BUISSON informe de l'ouverture d'une demande d'aide spéciale pour les exploitants agricoles pour les terres agricoles endommagées. Des abattements pourront être effectués sur les prélèvements obligatoires.

- Le maire informe qu'une réunion du syndicat des eaux se tiendra le 18 octobre. Une réunion de bureau est fixée le 13 octobre 2022.

- Mme Laurence CLEMENT fait le compte rendu de la 38^{ème} assemblée générale de Gym Varenne : l'association remercie le maire et le conseil municipal. Le nombre de licenciés a légèrement augmenté en 2021/2022. La marche du Téléthon a permis de récolter la somme de 250 €.

- M. le maire explique qu'un agent technique, sollicite un temps partiel de 75% à compter du 1^{er} janvier 2023 car il a décidé de créer sa propre entreprise. Cette demande ne nécessite pas l'accord du comité technique car une délibération sur les temps partiels a été prise par le conseil municipal en 2009.

Il est précisé que cette demande est de droit vu le motif invoqué.

Le maire explique que l'organisation des services sera revue.

M. Xavier BUISSON s'interroge sur les 25% de temps qui se libèrent.

Le maire explique que pour l'instant rien n'est prévu, que l'organisation reste à définir en fonction des besoins.

M. Xavier BUISSON dit que certains travaux pourraient peut-être être effectués par des entreprises.

Il est précisé que le temps partiel est accordé pour 3 ans renouvelable 1 an soit 4 ans au total. Après 4 ans le salarié doit revenir ou partir. La quotité horaire du poste ne change pas actuellement, il pourrait changer après les 4 ans si accord entre le salarié et la commune et avis du comité technique.

M. Frédéric AVIDOS demande si la quotité du temps partiel peut évoluer pendant ces 4 ans.

Il est rappelé les conditions : la quotité du temps partiel peut évoluer chaque année. Tous les ans au moment de la reconduction l'agent peut demander une révision de son temps de travail.

M. Xavier BUISSON interroge sur le planning des agents et la répartition sur l'année.

Il est expliqué que le planning est différent en fonction de la période de l'année.

- Mme Laurence CLEMENT fait le point sur la rentrée scolaire 35 élèves : 16 dans la classe des « petits » PS/MS/ GS/CP et 19 dans la classe des « grands » CE1/CE2/CM1/CM2.

Le protocole sanitaire est pour l'instant au socle commun. Il pourra évoluer dans l'année scolaire en fonction de la situation sanitaire. Les travaux prévus, en accord avec les maîtresses, ont été repoussés à l'année prochaine. Les travaux étaient prévus dans la classe de Mme BECCAT, celle-ci étant en congés maternité les travaux seront revus à son retour.

M. le maire explique qu'il y a des problèmes informatiques importants à l'école. Le photocopieur géré par l'amicale des parents est obsolète. L'amicale sollicite la commune pour reprendre en charge une partie du coût financier de ce photocopieur. L'amicale paie les sorties piscine (transports), les voyages scolaires, les sorties cinéma...La crise COVID n'a pas permis de rentrées d'argent suffisantes.

Mme Laurence GUINET demande que des bilans financiers soient fournis pour évaluer au mieux la situation. Il faut faire le point entre ce qui est payé par l'amicale, l'école et la commune.

Le maire précise que la commune a payé le transport piscine jusqu'en 2011.

M. Xavier BUISSON demande des précisions sur la demande des parents.

M. Loic VIGNERON explique que l'association connaît des rentrées d'argent moins importantes que les années antérieures.

Le maire explique que l'amicale prendrait à sa charge la location et la commune les coûts des copies.

M. Xavier BUISSON demande quel serait le montant à charge de la commune.

Le maire estime à 110 €/ trimestre selon les chiffres pour janvier-mars

Mme Laurence CLEMENT demande un bilan des factures sur plusieurs années.

Mme Laurence GUINET dit que la répartition des charges entre amicale et commune devrait être revue.

Le maire explique que l'augmentation des coûts de transports est très importante. Il explique également qu'une 2^{ème} imprimante existe et qu'elle arrive également en fin de vie.

Le maire propose une rencontre entre l'amicale et la commission école. Il demande que l'Amicale fournisse les bilans financiers des 3 dernières années.

Mme Laurence CLEMENT soulève également le problème du parc informatique de l'école qui est lui aussi vieillissant.

Le maire souhaite connaître les besoins exacts des enseignantes. La question a été abordée lors de la réunion de rentrée. Les maitresses étaient absentes à cette réunion, pour l'instant il n'y a pas de précisions sur le sujet.

M. Frédéric AVIDOS précise qu'en fonction des besoins et de ce que les enseignantes souhaitent le montant sera différent.

Pour Mme Laurence GUINET il faut estimer les besoins réels en poste informatique.

Mme Laurence CLEMENT dit que même si l'école est une priorité, il va falloir faire des choix, fixer des priorités car le budget de la commune n'est pas extensible.

Le maire précise qu'en fonction des communes les sommes allouées à l'école sont très variables.

Les conseillers demandent des précisions sur les acquisitions faites par les maitresses grâce à la subvention versée par la commune à la caisse des écoles.

Le maire décide de proposer une réunion avec les maitresses pour faire le point sur la situation et la somme attribuée à l'école.

- Le maire informe qu'une réunion SYDESL est prévue le 12 octobre 2022.

Il y a un projet de travaux aux Goguignons sur un terrain classé en zone constructible au PLU : une demande d'extension est faite pour un raccordement à l'électricité. Le coût est estimé à 14500 € dont 8700 € HT à la commune. La délibération sera prise quand le terrain sera en cours d'acquisition.

Un renforcement électrique est prévu au bourg : le réseau électrique est dense et mal équilibré sur la commune. Un projet de création d'un nouveau poste électrique est à l'étude sur le parking bourg

Une campagne d'entretien de l'éclairage public est également en cours.

M. Daniel PROVOST demande des précisions sur la consommation de la commune.

Le maire précise que beaucoup d'ampoules de l'éclairage public ont été changées. Par ailleurs l'éclairage public est éteint de 23h à 6h. Révision de ces horaires ?

-Le maire informe le CM de plusieurs réunions :

12/10/2022 PLUi à 10h30 à PARAY LE MONIAL

24/09/2022 : séminaire en présence de tous les conseillers municipaux de la CCLGC à ARAY LE MONIAL.

11/10/2022 : réunion de préparation du repas des aînés qui aura lieu le 26/11/2022.

- Mme Agnès GODARD annonce qu'un marché de Noël se tiendra les 19 et 20 novembre à la salle polyvalente. Celui-ci est organisé en partenariat avec l'association de la Cantine Scolaire.

-Mme Laurence GUINET demande si des avancées ont été réalisées suite aux propositions d'acquisition de terrain par la commune.

Le maire répond que les différents propriétaires n'ont pas donné suite aux propositions.

Mme Laurence GUINET demande si des précisions ont été fournies sur la possibilité d'installer des « gendarmes couchés » aux entrées du bourg

Le maire répond que concernant l'installation la DRI préconise que les « gendarmes couchés » soient installés au niveau des passages piétons. Le problème reste selon lui les nuisances sonores pour les riverains. La traversée du bourg reste une zone de danger où la limitation de vitesse est très mal respectée par les automobilistes. De nouvelles informations seront demandées à la DRI.

Mme Laurence CLEMENT informe que l'augmentation des tarifs de gaz et d'électricité dans le cadre des locations de la salle polyvalente est à l'étude.

Le maire informe le conseil que les contrats avec les différents fournisseurs de gaz sont en cours de révision.

Le maire informe que le raccordement à la fibre est désormais possible sur une partie de la commune. Le plan est disponible en mairie. Les habitants doivent prendre contact avec un opérateur de leur choix.

M. Xavier BUISSON demande si des informations ont été données sur le pont de Bêcheron et les travaux éventuels.

M. Gilles BALLY a une réunion le 29/09/2022 à ce sujet.

La séance est levée à 21 h 55, le Maire remercie les conseillers et la secrétaire de Mairie.

Le Maire,
André COTTIN



La secrétaire de séance,
Laurence CLEMENT